RECYCLAGE DES MEMBRES DE LA CSSCT
VOLET SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE

ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS DISTINCTS D'AU MOINS 50 SALARIES

CONTEXTE

Les membres de la délégation du personnel du CSE – titulaires et suppléants - et les membres de la CSSCT bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Ces formations sont **renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant 4 ans**.

La Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail modifie, à compter du **31 mars 2022**, la durée de la formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des élus du CSE et de la CSSCT.

La formation est désormais d'une durée minimale de 5 jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

- De 3 jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise
- De 5 jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

Dispositions particulières des entreprises de moins de 50 salariés : Les formations en santé, sécurité et conditions de travail peuvent être prises en charge par l'opérateur de compétence

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Membres de la délégation au personnel TITULAIRES & SUPPLEANTS du Comité Social et Economique – CSE dont le mandat a été renouvelé.
- Membres de la commission de santé, de sécurité et des conditions de travail – CSSCT dont le mandat a été renouvelé.

OBJECTIFS

- Mettre à jour et développer les connaissances indispensables au fonctionnement de cette instance. Intégrer et mettre en œuvre les missions, attributions, prérogatives & moyens du CSE / CSSCT
- Maitriser les principes de prévention.
- Maitriser et déployer les outils et les méthodes nécessaires pour identifier et mesurer les risques professionnels et analyser les conditions de travail.
- Continuer de faire du CSE une instance de concertation et de progrès pour les questions de santé et de sécurité au travail dans l'établissement.

PROGRAMME DE FORMATION

ÉTAPE 1 : LE FONCTIONNEMENT DU CSE (DUREE : 2 JOURS)

- **Les Conditions de mise en place du CSE (rappel)**

  - Attributions dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
  - CSSCT : composition ; missions et attributions par délégation du CSE ; moyens
  - Le mandat de membre du CSE, les différents évènements pouvant survenir en cours de mandat et leurs conséquences

- **La Composition du CSE (rappel)**

  - *Les membres délibératifs et consultatifs*
  - Le président du CSE : statut et rôle
  - La délégation du personnel : effectif ; composition : secrétaire, trésorier, élus titulaires et suppléants ; rôle, missions et obligations
  - Le(s) référent(s) harcèlement référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : désignation, rôle et missions
  - Les salariés désignés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise : désignation, rôle et missions
  - L'agent de contrôle de l'inspection du travail et les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale (CARSAT, MSA) : rôle et missions, pouvoir d'investigation et pouvoir d'injonction
  - Le service de prévention et de santé au travail : le médecin du travail et les membres de l'équipe pluridisciplinaire (*Intervenant en Prévention des Risques Professionnels*), missions élargies, droit de regard , droit d'entrée, prélèvements et mesures, fiche d'entreprise.

- **Le Fonctionnement du CSE (rappel)**

  - Le règlement intérieur de fonctionnement du CSE
  - Les réunions du CSE : fréquence, organisation et déroulement ☞ établissement de l'ordre du jour, diffusion des convocations, rédaction et approbation du procès-verbal de réunion ; articulation réunion du CSE et de la CSSCT
  - Focus sur les réunions du CSE portant en tout ou partie sur les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail : fréquence ; invités de droit et occasionnels
  - Les réunions de la CCSCT : fréquence, ordre du jour, compte-rendu & articulation réunions SSCT du CSE et réunion de la CSSCT
    - Mise en situation : rédaction d'un ordre du jour d'une réunion de la CSSCT et d'une réunion du CSE portant en tout ou partie sur les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
  - Les moyens du CSE
    - Les moyens financiers : budget de fonctionnement & budget des activités sociales et culturelles

- Les moyens organisationnels : les heures de délégation ☞ crédit d'heures, utilisation, information préalable et traçabilité
- Les moyens matériels : local et matériels nécessaires, affichages, documentations juridiques et techniques, etc.
- Les moyens d'information et d'expertise : exercice du droit de regard, information par l'employeur, BDESE & registres, demande de recours à l'expertise en santé et sécurité au travail
- Les moyens de formation

- **Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

  - Consultations obligatoires du CSE :
    - Définition et règle du préalable
    - Les thèmes de consultation
    - Les modalités de consultation : délais d'examen, vote, avis et propositions/vœux, délibération/décision
      - Mise en situation : préparation d'une consultation sur le projet d'introduction d'une nouvelle technologie
  - Inspections des locaux et postes de travail : objectifs, fréquence et planification, participants, suites à donner
  - Enquêtes : Enquêtes du CSE en matière d'accident du travail et maladies professionnelles
  - Droit de regard du CSE sur certains documents

- **Les Modalités d'Intervention du CSE en cas de danger grave et imminent**

  - Le droit d'alerte en santé et sécurité au travail : Notion de danger grave et imminent , expression, consignation et registre, suites à donner
  - Le droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes : expression, consignation, suites à donner
  - Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement : expression, consignation et registre, suites à donner

- **Les dispositions particulières en cas de travaux réalisés dans l'établissement par une entreprise extérieure**
  - Obligations d'information et de collaboration entreprise utilisatrice/ entreprise intervenante
  - Rôle et missions du CSE : inspection préalable commune et établissement du plan de prévention, réunions et inspections périodiques et réception des travaux
  - Opérations de chargement et déchargement des marchandises

ÉTAPE 2 : SAVOIR CONDUIRE DES ACTIONS DE PREVENTION EN SECURITE & SANTE AU TRAVAIL (DUREE : 3 JOURS)

- **Les principales règles en matière de santé et sécurité au travail**
  - Les enjeux de la sécurité et santé au travail
  - Les principales sources de droit *(code du travail, règlement intérieur, recommandations de la CNAMTS, conventions collectives et accords d'entreprise)* et d'information en sécurité et santé au travail
  - Les principes généraux de prévention
  - Principales règles applicables en santé et sécurité au travail
  - Obligations et responsabilités employeurs/employés en santé et sécurité au travail

- **L'action préventive : les risques professionnels**
  - Connaitre les risques professionnels : Les métiers, tâches courantes et ponctuelles associées, Les situations dangereuses rencontrées et les mesures de prévention possibles
    - Les risques liés à l'activité physique
    - Les risques liés à la charge mentale et aux risques psychosociaux
    - Les risques biologiques, chimiques et liés aux produits
    - Les risques liés aux phénomènes physiques
    - Les risques liés aux déplacements dans les locaux
    - Les risques liés aux équipements de travail
    - Les risques liés à l'organisation du travail

  - Savoir identifier et évaluer des risques professionnels :
    - Principes et méthodes d'identification et d'évaluation :
      - Définir les unités de travail
      - Identifier les situations dangereuses liées à chaque unité de travail
      - Hiérarchiser les risques pour déterminer les priorités d'action.
      - Formuler des propositions de prévention des risques et établir le plan d'actions / PAPRIPACT
      -

- <u>Elaboration et mise à jour du DUERP</u> : Contribution et consultation du CSE / CSSCT

  - <u>Conduire une visite d'inspection des locaux</u> : organisation et planification des visites du CSE / CSSCT, guide de visite (*exemples*), compte-rendu de visite et suites à donner

- **L'action corrective : le traitement des accidents du travail et des maladies professionnelles**
  - Mener l'enquête après l'accident
    - Principes et méthodes d'enquête
    - <u>Identifier les circonstances</u> : 5M et facteurs influents

- Rechercher les causes : Arbres des causes, 5 pourquois
- Définir et mettre en œuvre les mesures correctives
- Assurer les retours d'expérience
- Savoir rédiger un compte-rendu d'enquête et suites à donner

- Mise en situation : Analyse d'un accident de travail survenu dans une entreprise dans le cadre d'une mission d'enquête du CSE/CSSCT

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Remise des supports de formations et autres documents et outils utiles au CSE
- Etudes de cas pratiques
- Echanges et retour d'expériences sur les pratiques des entreprises

MODALITES D'EVALUATION/VALIDATION

- Exercice d'évaluation des connaissances fin de formation : QCM de 15 questions sur les principes de prévention et le fonctionnement, les attributions et les missions HSCT du CSE / CSSCT
- Correction des questions avec les élus stagiaires

DUREE

5 jours soit 35 heures

Programme mis à jour suite à la Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail